

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry**

Le 13 octobre 2021

Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry tenue le 13 octobre 2021 à 18h45 par visioconférence

**PRÉSENCES :**

Mme Mélanie Jolivet	parent
Mme Selma Hujic	parent
Mme Zohra Ait Ahmed Kaci	parent
M. Éric Prud'homme	parent
M. Luis Galvez	parent
M. Abdelhamid Hadj Said	parent
M. Dave Corcoran	enseignant
M. Guy St-Martin	enseignant
M. Martin Coulombe	enseignant
M. Ronel Théodore	enseignant
M. Paul Toutounji	enseignant
M. Daniel Guernon	professionnel
Mme Anne Allard	Soutien

**ABSENTS :**

Mme Yasmina Akeb	parent
------------------	--------

**AUSSI PRÉSENT:**

Mme Geneviève Dandurand	directrice
-------------------------	------------

**1. ACCUEIL**

M. Prud'homme souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.

**2. PRÉSENCES ET QUORUM**

Après avoir constaté le quorum, M. Prud'homme ouvre la séance.

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry**

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Prud'homme fait la lecture de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Mélanie Jolivet, secondée par Dave Corcoran et résolu :  
**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 juin 2020**

Il est proposé par Guy St-Martin, secondée par Selma Hujic, et résolu :  
**QUE** le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2020 soit adopté tel que déposé.  
(annexe 1)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JUIN 2020**

La grille-horaire tel que présenté au C. É. a été mise de l'avant suite à la consultation du personnel de l'école.

L'utilisation des locaux : il n'y a aucun partage de locaux avec des organismes privés cette année, l'école n'a reçu aucune demande.

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas de public.

### **7. POINTS EN ADOPTION**

#### **7.1 Présentation des nouveaux membres et élection**

Élection

Présidence : Éric Prud'homme est élu par acclamation  
Vice-Présidence : Mis en candidature Selma Hujic et Hamid Hadj Said.  
Madame Dandurand fait office de présidente d'élection ainsi que de scrutatrice. Proposé par Ronel Théodore et secondé par Luis Galvez  
Selma Hujic est élue  
Secrétaire : Anne Allard est élue par acclamation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry**

## **8. POINTS EN APPROBATION**

### **8.1 Rapport annuel du Conseil d'établissement 2020-2021**

M. Prud'homme dépose le rapport annuel aux membres.

Il est proposé par Luis Galvez, secondée par Zohra Ait Ahmed Kaci, et résolu :  
**QUE** le rapport annuel soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. INFORMATION**

### **9.1 MOT DU REPRÉSENTANT DES ÉLÈVES**

Mme Dandurand informe les membres du conseil d'établissement que les élections du CGE n'ont pas encore eu lieu et que le représentant des élèves sera nommé sous peu.

### **9.2 MOT D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Luis Galvez notre représentant au comité de parents, avise que la première rencontre du comité aura lieu le 25 octobre prochain.

### **9.3 MOT D'UN REPRÉSENTANT EHDAA**

Madame Hujic nous avise qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis l'assemblée générale des parents, elle ne peut plus siéger sur le comité EHDAA étant donné que sa fille est maintenant au CÉGEP et que pour siéger le parent doit avoir un enfant qui fréquente une école du centre de services scolaire, ayant un PI et un code de difficulté ministériel. Une invitation sera lancée par le centre de services scolaire sous peu.

### **9.4 MOT D'UN REPRÉSENTANT AESCSPPI**

Le conseil général n'est pas encore élu, donc pas encore de représentant

### **9.5 MOT DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ**

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry**

Aucun représentant

## **9.6 MOT DE LA DIRECTION**

### **RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

Quelques petites modifications ont été apportées au document, les libellés ont été mis à jour car ils n'avaient pas été revus depuis le changement d'appellation de commission scolaire à centre de services scolaire.

### **SORTIES ÉDUCATIVES : PROCÉDURES ET APPROBATIONS**

Le condensé des sorties sera envoyé aux membres du CE régulièrement. M. Prud'homme apprécierait recevoir les demandes un peu plus à l'avance afin que les membres aient un petit délai pour en prendre connaissance et donner leur approbation. Il espère aussi que les membres seront rapides en mode réponse afin de ne pas causer préjudice. Nous maintenons la même façon de faire que l'an passé, soit l'envoi des demandes par courriel. Guy St-Martin demande d'amender les règles de régie interne et de spécifier que 50% des réponses sont nécessaires pour l'approbation d'une sortie.

### **CALENDRIER DES RENCONTRES**

Madame Dandurand propose que les rencontres du C. É. aient lieu après les rencontres du comité de parents pour faciliter la transmission des informations sans délai.

Les dates sont : 27 octobre, 24 novembre, 15 décembre, 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 18 mai, 22 juin.

### **FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES**

Formation en ligne pour les nouveaux membres, le lien sera envoyé par courriel. Dans une prochaine rencontre nous déterminerons une date limite pour compléter la formation.

## **10. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école Antoine-de-Saint-Exupéry**

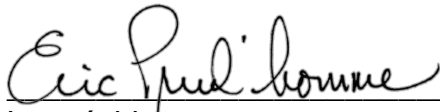
**11. DIVERS**

Aucun point divers

**12. CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Prud'homme  
**QUE** l'assemblée soit levée à 8h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Le président  
M. Éric Prud'homme



La directrice  
Mme Geneviève Dandurand